



Direction de l'instruction publique et de la culture  
Office de l'école obligatoire et du conseil  
Service psychologique pour enfants et adolescents

## **Offres du Service psychologique pour enfants et adolescents en cas de mise en danger du bien-être de l'enfant**

### **Point de contact pour les parents, les écoles et les professionnels**

Les antennes régionales du Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE) sont un point de contact pour les parents, les écoles et les professionnels pour toutes les questions relatives au développement (ordinaire ou atypique) des enfants et des jeunes, de l'âge préscolaire jusqu'à la fin du degré secondaire II.

### **Qualification**

Seuls des psychologues pour enfants et adolescents titulaires d'un diplôme universitaire et ayant suivi des formations complémentaires en conseil et en thérapie travaillent dans les antennes régionales du SPE.

Ils sont spécialisés dans le domaine de la psychologie du développement et adoptent une approche systémique pour évaluer le développement des enfants. À cet égard, l'évaluation des situations de mise en danger ainsi que le conseil aux personnes de référence et aux professionnels impliqués font partie intégrante du travail du SPE. Les collaboratrices et collaborateurs du SPE travaillent également en tant qu'expertes et experts pour les tribunaux et les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) : dans ce contexte, ils évaluent les situations de mise en danger et font des recommandations aux tribunaux et aux APEA.

### **Principes**

Lors de l'évaluation d'une situation de mise en danger, la protection de l'enfant est la première priorité. Les psychologues tiennent compte de l'environnement familial, du système d'aide en place ainsi que du stade de développement de l'enfant, afin de parvenir à une évaluation globale (voir également la brochure du SPE sur les situations de mise en danger).

### **Approche contextuelle**

Souvent, les enfants sont suivis par le SPE à plusieurs reprises au cours de leur enfance et de leur adolescence. Le SPE a donc une vue d'ensemble de l'évolution de la situation à long terme et peut évaluer plus sûrement l'ampleur du danger. Il peut ainsi définir des mesures appropriées et réalisables dans la pratique. En règle générale, un réseau d'aide plus large est impliqué dans l'évaluation et l'encouragement du développement de l'enfant. La prise en compte des données systémiques et des étapes de développement ainsi que la validation minutieuse des différentes sources d'information constituent des conditions de réussite importantes pour garantir une évaluation et un conseil corrects. Une attention particulière est accordée aux risques de banalisation et de dispersion de la responsabilité (« personne n'est vraiment responsable »), ou parfois aux risques de dramatisation et de réaction excessive (« il faut enfin que la situation change »).

### **Offres concrètes**

Les antennes du SPE proposent *les offres suivantes en lien avec les situations de mise en danger* pour toutes les tranches d'âge, de la petite enfance à l'âge de jeune adulte :

- Heures de consultation pour les parents/personnes de référence qui se sentent dépassés
- Heures de consultation pour les professionnels de la petite enfance (responsables de crèches, responsables de groupes de jeu, puéricultrices et puériculteurs)
- Conseils aux écoles en cas de potentielle mise en danger (directions d'école, enseignantes et enseignants ordinaires, enseignantes et enseignants spécialisés, travailleuses et travailleurs sociaux en milieu scolaire), collaboration et mise en réseau avec l'inspection scolaire, et conseils aux personnes qui encadrent les apprenties et apprentis
- Mise en réseau des établissements particuliers de la scolarité obligatoire (foyers scolaires) et conseils
- Coopération et travail en réseau avec les pédiatres/médecins généralistes

- Conseils aux travailleuses et travailleurs sociaux dans les services sociaux régionaux sur des questions de procédure complexes
- Collaboration avec les services de pédopsychiatrie et avec les pédopsychiatres indépendants
- Activité de conseil pour les tribunaux et les APEA, élaboration de questions en vue de mandats confiés par les autorités
- Rédaction d'expertises à l'intention des APEA et des tribunaux, consultations ordonnées par les autorités
- Participation aux groupes du Fil rouge, fourniture de renseignements au sens de l'entraide administrative

### Inscription pour une consultation

Les parents, les écoles et les professionnels qui souhaitent s'entretenir avec une ou un spécialiste du SPE concernant le développement d'un enfant ou une éventuelle mise en danger d'un enfant doivent s'adresser par téléphone à l'antenne du SPE compétente pour leur région.

<b>Bienne-Jura bernois</b>	031 635 95 95
<b>Moutier</b>	031 636 16 16
<b>Tavannes</b>	031 636 16 86
<b>St-Imier</b>	031 636 16 96
<b>Berne-Mittelland</b>	031 633 41 41
<b>Bienne-Seeland</b>	031 636 15 20
<b>Berthoud</b>	031 635 52 52
<b>Interlaken</b>	031 635 36 50
<b>Ittigen</b>	031 635 99 25
<b>Köniz</b>	031 635 24 50
<b>Langenthal</b>	031 636 15 70
<b>Langnau i.E.</b>	031 636 15 60
<b>Spiez</b>	031 635 99 00
<b>Thoune</b>	031 635 58 58

22.04.2016 – mis à jour le 22.8.2023

#### Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne

Office de l'école obligatoire et du conseil  
 Service psychologique pour enfants et adolescents  
[www.bkd.be.ch](http://www.bkd.be.ch)